PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE TÉMISCOUATA

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata, tenue le 14 avril 2025, à 19 heures, à la salle du Conseil de la MRC situé au 5, rue Hôtel-de-Ville à Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac.

Formant quorum sous la présidence de M. Serge Pelletier, préfet, les personnes suivantes étaient présentes :

Monsieur Bruno Bonesso (Auclair)
Monsieur Raymond Lavoie (Biencourt)
Monsieur Gustave Pelletier (Dégelis)
Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles)
Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune)
Monsieur Jules Soucy (Packington)
Monsieur Benoit Morin (Pohénégamook)
Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue)
Monsieur Mario Patry (Saint-Athanase)
Monsieur Réjean Deschênes (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)
Monsieur Gaston Chouinard (Saint-Eusèbe)
Madame Andrée Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata)
Monsieur Léo-Paul Charest (Saint-Jean-de-la-Lande)
Madame Mélissa Lord (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !)
Madame Martine Lévesque (Saint-Marc-du-Lac-Long)
Monsieur Bruno Malenfant (Saint-Michel-du-Squatec)
Madame Francine Dubé (Saint-Pierre-de-Lamy)
Madame Pascale Mailloux (Témiscouata-sur-le-Lac)

Est absent :

Madame Roseline Laplante (Saint-Juste-du-Lac)

Les personnes-ressources aussi présentes :

Monsieur Denis Ouellet, directeur général & greffier-trésorier
Madame Michèle Boucher, directrice des finances et de l'administration
Monsieur Mathieu Lehoux, directeur du service d'aménagement
Monsieur Steve Murray, direction du service de développement

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet

Le préfet, monsieur Serge Pelletier, constate le quorum, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19 h.

RS-048-25 2. Adoption de l'ordre du jour du 14 avril 2025

Il est proposé par madame Andrée Dubé
appuyé par madame Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, et en conséquence, le point Divers & dossiers à venir demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. Invité

3.1. Remise de diplômes - Défi OSEntreprendre

Madame Chantal Ouellet, conseillère en développement agricole et agroalimentaire, présente les lauréats :

1. Entreprise S. Michaud - catégorie Services aux individus

2. XED Conseil - catégorie Services aux entreprises

3. L'Ours et ses Biscuits inc. - catégorie Commerce

4. Ferme Tommy Robichaud - catégorie Exploitation, transformation, production

Il y a une courte présentation de l'entreprise, une remise d'un diplôme ainsi qu'une prise de photo du lauréat avec le maire de la municipalité et le préfet.

RS-049-25 4. Acceptation du procès-verbal du 10 mars 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaston Chouinard
appuyé par monsieur Réjean Deschênes
et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4.1. Suivi - Le transport adapté

L'information reçue du bureau de la députée est la suivante :

- Il est exigé des OTA de proposer 40 heures de transport adapté par semaine, que ce soit sur une base de 5 jours ou 7 jours.
- L'organisme doit permettre les déplacements durant ces heures, mais si les véhicules sont déjà réservés, il peut refuser la demande.
- Le ministère n'a jamais imposé que le service soit automatiquement accordé à toutes les personnes qui en font la demande. Cela dépend des disponibilités des chauffeurs et des véhicules, en fonction de l'organisation des sorties.
- L'unique obligation est de proposer un créneau horaire qui convienne dans l'horaire mis en place. Si cela ne convient pas à l'usager, l'organisme ne sera pas pénalisé.

RS-050-25 5. Acceptation des comptes de la MRC de Témiscouata

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

D'accepter les comptes de la MRC de Témiscouata, totalisant 950 032,59 $ tel que décrits dans une liste déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

DOSSIERS DES MAIRES, CORRESPONDANCES ET DEMANDES D'APPUI

6. Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui

6.1. Rappel - rencontre publique du regroupement (stations de lavage)

À la demande du regroupement de l'entente du plan d'entraide intermunicipale en matière de gestion de l'automatisation des stations de lavage reconnues et des débarcadères municipaux, la rencontre publique pour la présentation des nouveautés de la saison 2025 aura lieu le 22 avril prochain à 19 h dans la salle du Conseil dans les bureaux de la MRC, au 5, rue Hôtel-de-Ville.

6.2. Bulletin construction - PPAW

Invenergy a commencé la rédaction et diffusion de bulletins de construction hebdomadaires pour suivre la progression de la construction du parc éolien PPAW. En plus d'être accessibles sur les sites internet de PPAW et de l'Alliance de l'Est, les bulletins sont aussi distribués aux services de communications des MRC et municipalités et aux membres du comité de liaison. Vous recevrez désormais les mises à jour tous les vendredis en fin de journée. Les bulletins sont rédigés de façon efficiente – résumé des travaux à venir en points de forme, pourcentage de progression des activités dans le calendrier en bas de page 1 et identification des zones de travaux sur la carte en page 2.

Les rapports hebdomadaires seront transférés aux maires chaque mois dans la convocation.

6.3. Ministère de la Sécurité publique - Nouvelle Réserve intervention urgence en sécurité civile

Correspondance du ministère de la Sécurité publique indiquant que le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi sur la sécurité civile visant à renforcer la résilience aux sinistres (LSCRS). Celle-ci a donné au ministre de la Sécurité publique des pouvoirs lui permettant de voir à la mise en place de la Réserve d'intervention d'urgence en sécurité civile (RIUSC), une initiative conçue pour soutenir les municipalités confrontées à des situations d'urgence dépassant leur capacité d'intervention, et ce, à partir du printemps 2025. Type de services :

- les activités de sécurité civile (ex. : coordination des mesures d'urgence, soutien aux opérations municipales);
- l'assistance aux sinistrés et aux personnes vulnérables (ex. : soutien aux centres d'hébergement d'urgence et assistance aux sinistrés).

6.4. Communiqué - annonce de la prolongation de la piste cyclable au parc national du Lac-Témiscouata

Partage d'information de la conférence de presse du 13 mars dernier pour l'annonce de la ministre du Sport, du loisir et du plein air, madame Isabelle Charest, pour l'investissement de 2,7 millions de dollars pour prolonger une piste cyclable dans le secteur de la Grande Baie du parc national du Lac-Témiscouata.

6.5. Communiqué - usine NBG de Rivière-Bleue

Annonce d'un projet de 15 millions de dollars à l'usine du Groupe NBG de Rivière-Bleue viendra consolider 45 emplois. Cet investissement permettra de faire l'acquisition d'équipement d'automatisation et d'améliorer la production de bois finis de seconde transformation.

6.6. Communiqué - Le gouvernement du Québec accorde plus de 468 000 $ pour soutenir des commerces de proximité dans Rivière-du-Loup - Témiscouata

La ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, la députée de Rivière-du-Loup - Témiscouata (incluant Les Basques) Amélie Dionne, annonce que 4 projets de commerces de proximité seront soutenus dans la circonscription pour un total de 468 750 $. Au Témiscouata, la Corporation de Développement de Lac-des-Aigles recevra un montant de 150 000 $ pour mettre en place une station d'essence autonome.

6.7. Bilan L'ARTERRE BSL et rapport annuel L'ARTERRE provincial

Les agents de maillage sont heureux et fiers de communiquer le bilan annuel et cumulatif des résultats de L'ARTERRE Bas-Saint-Laurent. Vous trouverez aussi, à titre d'information, le rapport annuel 2023/2024 de L'ARTERRE provincial, élaboré par la coordination du Centre de Référence en Agriculture et Agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

6.8. Annonce - Plan d'action concret pour dynamiser le Bas-Saint-Laurent

Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, a annoncé le Plan d'action du Bas-Saint-Laurent, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029, annoncées le 4 février dernier. Il se

veut une réponse concertée du gouvernement aux priorités des personnes élues au niveau municipal pour leur collectivité.

Ce plan vise à permettre aux acteurs gouvernementaux d'orienter leurs actions, leurs interventions et leurs efforts afin de répondre aux priorités des Bas-Laurentiens et Bas-Laurentiennes. De nombreuses actions seront mises de l'avant pour faire face aux défis auxquels la région est confrontée, comme la rareté de la main-d'œuvre, la disponibilité des logements, la vitalisation ou encore la pérennité des services de proximité. Au total, une trentaine d'actions seront déployées.

Rappelons que les priorités pour la région sont les suivantes :

- Faire valoir la culture comme vecteur d'identité et de développement régional.
- Soutenir les organisations dans leurs multiples adaptations, notamment pour faire face aux enjeux de main-d'œuvre.
- Aménager des milieux de vie de qualité et inclusifs pour permettre à nos communautés de grandir, vivre et vieillir en santé.
- Appuyer le développement des ressources naturelles dans les secteurs forestier, faunique et de la tourbe tout en veillant à la protection des milieux naturels et de la biodiversité à l'échelle régionale.
- Maintenir et déployer des services de proximité et une offre de logements adéquats pour favoriser l'attractivité et l'habitation du territoire.
- Prévenir, lutter et s'adapter aux changements climatiques et favoriser la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables.

C'est la Conférence administrative régionale (CAR) du Bas-Saint-Laurent qui est chargée de coordonner la mise en œuvre de la réponse gouvernementale aux priorités régionales.

6.9. Réouverture du programme DÉPART – Aide à la redynamisation des territoires

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a annoncé la réouverture du programme Développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires (DÉPART), administré par Investissement Québec. L'objectif de ce programme est de permettre aux entreprises de diversifier et de renforcer leurs activités économiques afin d'améliorer l'indice de vitalité économique de la MRC.

6.10. Lettre du ministre de la Culture et des Communications - Entente

Lettre du ministre de la Culture et des Communications confirmant une aide financière dans le cadre du programme Ententes de développement culturel municipale et régionale, totalisant 71 139 $ pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2027 ce qui représente une baisse de 55 % de ce soutien financier.

6.11. FQM - Programme RénoRégion

Lettre de la Fédération québécoise des municipalités envoyée à monsieur François Legault, premier ministre, pour dénoncer la non-reconduction du financement du programme RénoRégion pour les citoyens vulnérables.

6.11.1. TREMBSL - communiqué : suspension du programme RénoRégion

Communiqué de la TREMBSL demandant au gouvernement de revenir sur sa décision de ne pas reconduire le programme RénoRégion au budget du Québec 2025-2026. Cette décision vient nuire aux communautés rurales les plus dévitalisées.

RS-051-25 **6.11.2. Résolution - Abolition du programme RénoRégion**

ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Malenfant
appuyé par monsieur Raymond Lavoie
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneebeerger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M^{me} Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.12. Renouvellement du Fonds régions et ruralité

Annonce de la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, de la confirmation du renouvellement du Fonds régions et ruralité (FRR). Le FRR est doté d'une enveloppe de 277,5 millions de dollars annuellement et désormais constitué de 5 volets :

1. Rayonnement régional
2. Développement territorial
3. Vitalisation
4. Coopération et gouvernance municipale
5. Commerces de proximité

RS-052-25 **6.13. Mise à jour de la convention de paiements ferme relative au projet Pohénégamook-Picard-St-Antonin-Wolastokuk**

MISE À JOUR DE LA CONVENTION DE PAIEMENT FERME RELATIVE AU PROJET POHÉNÉGAMOOK-PICARD-ST-ANTONIN-WOLASTOKUK

CONSIDÉRANT QU'une convention de paiements fermes est initialement intervenue le 30 juin 2022 (la « ***Convention initiale de paiements fermes*** ») afin d'établir le montant et le mode de répartition des paiements fermes à être versés par une société en commandite (la « ***SEC*** ») à être constituée dans le but d'exploiter le projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-St-Antonin-Wolastokuk (le « ***Parc éolien*** ») retenu au terme de l'appel d'offres A/O 2021-01 lancé le 13 décembre 2021 par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le *Parc éolien* ne sera pas exploité par la *SEC*, mais plutôt par une corporation, Énergie éolienne PPAW inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de signer avec Énergie éolienne PPAW inc. une nouvelle convention de paiements fermes (la « ***Convention de paiements fermes modifiée*** ») qui est substituée à la *Convention initiale de paiements fermes* ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de résilier la *Convention initiale de paiements fermes* et de procéder à la signature d'une convention de résiliation (« ***Convention de résiliation*** ») ;

CONSIDÉRANT QUE des projets de la *Convention de paiements fermes modifiée* et de la *Convention de résiliation* ont été dûment soumis aux membres du présent conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Andrée Dubé
appuyé par monsieur Benoit Morin
et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Témiscouata est autorisée à conclure la *Convention de résiliation* et la *Convention de paiements fermes modifiée* ;

QUE monsieur Serge Pelletier, préfet, (la « ***Personne autorisée*** »), reçoit l'autorisation et la directive de finaliser et de signer, pour et au nom de la MRC de Témiscouata, la *Convention de résiliation*, la *Convention de paiements fermes modifiée* ainsi que tout acte, document et instrument accessoire, avec les ajouts, les suppressions ou les autres modifications que la *Personne autorisée* pourrait approuver, cette approbation étant attestée par la signature et la remise des documents transactionnels par la *Personne autorisée*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RURAL

7. Développement économique et rural

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET SÉCURITÉ INCENDIE

8. Aménagement, urbanisme et sécurité incendie

RS-053-25 **8.1. Motion de félicitations pour le travail de Gérald Dubé en prévention incendie**

MOTIONS DE FÉLICITATIONS - MONSIEUR GÉRALD DUBÉ COMME PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT l'engagement exemplaire et le professionnalisme de monsieur Gérald Dubé dans l'exercice de ses fonctions à la MRC ;

CONSIDÉRANT la rigueur et la détermination avec lesquelles il a su mettre en œuvre des stratégies de prévention des risques, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la sécurité et du bien-être de nos citoyens ;

CONSIDÉRANT l'impact significatif de son travail dans la réduction des accidents et incidents dans notre région, en veillant à une conformité stricte aux normes de sécurité et en sensibilisant efficacement la population et les différents acteurs concernés ;

CONSIDÉRANT l'excellente collaboration de monsieur Gérald Dubé avec les différents services et partenaires de la MRC pour assurer un environnement sécuritaire et favorable à la fois au développement et à la protection de notre communauté ;

Il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par monsieur Jules Soucy
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata exprime ses plus sincères félicitations à Gérald Dubé pour son dévouement, son expertise et son travail exceptionnel. Grâce à ses efforts, il a contribué à faire de notre région un endroit plus sûr pour vivre et travailler. Nous lui souhaitons de nombreux autres succès dans sa carrière et lui assurons notre reconnaissance pour tout le travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-054-25 **8.2. Avis de motion Révision du SADR pour répondre des nouvelles OGAT**

AVIS DE MOTION - RÉVISION DU SADR EN FONCTION DES NOUVELLES OGAT

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Claude H. Pelletier, maire de la municipalité de Rivière-Bleue, il sera déposé et adopté à une séance subséquente, pour la révision du SADR en fonction des nouvelles OGAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-055-25 **8.3. Adoption du plan de travail de la révision du SADR**

ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL DE LA 2E RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT l'adoption d'une nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) en 2022 et la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, introduisant une réforme de l'aménagement du territoire au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme s'accompagne d'une refonte complète des Orientations gouvernementales en Aménagement du Territoire (OGAT) ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a exigé la révision du Schéma d'aménagement et de développement, le 2 juin 2024 et qu'un règlement d'adoption du schéma révisé doit être adopté avant le 1er décembre 2027 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Deschênes
appuyé par monsieur Raymond Lavoie
et résolu unanimement

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte le plan de travail de la 2e révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-056-25 **8.4. Avis de motion modification SADR**

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 02-10 POUR RENDRE EFFECTIVE UNE EXCLUSION DU TERRITOIRE AGRICOLE AUTORISÉE PAR LA CPTAQ À SAINT-ATHANASE

Présentation d'un avis de motion par monsieur Gaston Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Eusèbe, voulant qu'une modification du règlement 02-10 adoptant le schéma d'aménagement et de développement soit soumise à une prochaine séance du Conseil de la MRC, dans le but de rendre effective la décision numéro 442117 autorisant une exclusion du territoire agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Athanase.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

FINANCES ET ADMINISTRATION

9. Finances et administration

9.1. Information - surplus affectés

Comme demandé lors de la réunion du conseil de la MRC le 10 mars dernier, voici un tableau expliquant le surplus affecté au 31 décembre 2024

DOSSIERS DU PRÉFET

10. Dossiers du préfet

RS-057-25 **10.1. Résolution d'appui au Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata**

RÉSOLUTION D'APPUI AU RÉSEAU FORÊT-BOIS-MATÉRIAUX DE TÉMISCOUATA SUR LA TARIFICATION DES DOUANES

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de l'aménagement forestier, de la transformation du bois et de l'acériculture constitue le premier moteur économique de la MRC de Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE cette industrie génère plus de 2 000 emplois directs ;

CONSIDÉRANT QUE sa production est exportée à plus de 40 % aux États-Unis, plus de 60 % dans le cas de l'acériculture ;

CONSIDÉRANT QUE cette industrie voit ses exportations vers les États-Unis menacées en raison de l'imposition de tarifs douaniers variant de 14 % à 25 % ;

CONSIDÉRANT QUE des tarifs douaniers additionnels menacent cette industrie ;

CONSIDÉRANT QUE des mises à pied et des fermetures d'usine sont appréhendées à court terme ;

CONSIDÉRANT QUE l'immigration constitue une priorité régionale pour assurer la vitalité des entreprises forestières et que l'application de mesures uniformes au Québec en matière d'immigration constitue une entrave majeure à la fois pour l'industrie qui les emploie et pour les institutions d'enseignements qui les forment ;

CONSIDÉRANT QUE des mesures de soutien pour les entreprises visées par l'imposition des tarifs douaniers nécessitent des actions concrètes à court terme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Pascale Mailloux
appuyé par monsieur Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata appuie le Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata et fait les revendications suivantes auprès du gouvernement du Québec et du Canada :

DEMANDER QUE le programme assurance-emploi soit révisé et bonifié pour mieux soutenir les employés et les entreprises

- Période d'assurabilité plus longue
- Élargissement des critères d'admissibilité
- Financement adéquat du programme temps partagé

DEMANDER QUE les programmes de formation en entreprise soient révisés et bonifiés

- Plus de flexibilité
- Formation sur mesure
- Financement adéquat
- Reconduction du programme d'expérimentation de nouveaux modes de rémunération et d'avantages sociaux des ouvriers forestiers

DEMANDER QU'il soit mis fin aux mesures uniformes en immigration.

- Prise en compte des besoins sectoriels et régionaux

DEMANDER QUE les programmes pour aider à la modernisation de l'industrie, le développement de nouveaux produits et la diversification des marchés soient modulés pour permettre aux PME d'y avoir accès dans leur totalité.

DEMANDER QUE des budgets additionnels dans la protection, l'aménagement, le maintien de la biodiversité et la productivité des forêts soient rendus disponibles

- Changements climatiques
- Lutte aux ravageurs forestiers
- Création et maintien d'emplois
- Vitalisation des municipalités forestières
- Plantation et éducation des peuplements forestiers

DEMANDER QUE les mesures financières pour favoriser le maintien des activités des entreprises soient davantage diffusées

- Présentations ciblées aux entreprises

QUE la présente résolution soit envoyée à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïtée Blanchette Vézina, au député, Maxime Blanchette-Joncas, à la députée, madame Amélie Dionne, à la ministre responsable du Développement économique régional, madame Christine Fréchette, à la Fédération québécoise des Municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent et à la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10.2. Réglementation éolienne

Monsieur Serge Pelletier, préfet, explique qu'il serait certainement pertinent de revoir le règlement de contrôle intérimaire en lien avec le développement éolien pour s'assurer entre autres, que les distances séparatrices prévues audit règlement est toujours pertinentes étant donné que les dimensions des éoliennes actuelles ont pratiquement doublé par rapport à celle qui existaient lors de la l'adoption initiale du règlement de contrôle intérimaire.

Monsieur Réjean Deschênes se retire de la discussion pour ce dossier.

RS-058-25 **10.2.1. Avis de motion pour l'adoption d'une modification au SADR concernant l'éolien**

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 02-10 ÉDICTANT LE SADR CONCERNANT L'ENCADREMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE

Présentation d'un avis de motion par Pierre Daigneault, maire de Lejeune, voulant qu'une modification du règlement 02-10 adoptant le schéma d'aménagement et de développement soit soumise à une prochaine séance du Conseil de la MRC, dans le but de modifier les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé qui encadrent l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

LES BONS COUPS

11. Les bons coups

RS-059-25 **11.1. Motion de félicitations - Station-service d'essence autonome**

MOTION DE FÉLICITATIONS - STATION-SERVICE D'ESSENCE AUTONOME

Il est proposé par monsieur Bruno Bonesso
appuyé par monsieur Jules Soucy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite la Ville de Lac-des-Aigles pour son projet de station-service autonome et se réjouit de l'aide financière reçue via le programme commerce de proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-060-25 **11.2. Motion de félicitations - Maison sur le Lac**

MOTION DE FÉLICITATIONS - MAISON SUR LE LAC

Il est proposé par monsieur Réjean Deschênes
appuyé par monsieur Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite les Habitations économiques Lac-des-Aigles pour la construction d'un immeuble d'habitation de 18 logements abordables destinés aux aînés, personnes seules et couples à revenus modestes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-061-25 **11.3. Motion de félicitations - Groupe NBG**

MOTION DE FÉLICITATIONS - LE GROUPE NBG DE RIVIÈRE-BLEUE

Il est proposé par monsieur Pierre Bossé
appuyé par monsieur Réjean Deschênes
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite le Groupe NBG qui investit 15 millions de dollars pour améliorer son usine située à Rivière-Bleue. Cette somme permettra notamment l'acquisition d'équipements innovants et de couvrir une partie des coûts de l'agrandissement du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-062-25 **11.4. Motion de félicitations - Défi OSEntreprendre**

MOTION DE FÉLICITATIONS - DÉFI OSENTREPRENDRE

Il est proposé par madame Mélissa Lord
appuyé par madame Pascale Mailloux
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite toutes les entreprises participantes et leur souhaite la meilleure des chances pour leur développement futur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

11.5. Remerciement de participation à la marche de soutien

Monsieur Benoit Morin, maire de Pohénégamook, remercie la participation de tous à la marche de soutien avec le service d'urgence de la ville.

DIVERS & DOSSIERS À VENIR

12. Divers & dossiers à venir

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Période de questions

RS-063-25 **14. Levée de l'assemblée**

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Mélissa Lord
appuyé par monsieur Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Je, Serge Pelletier, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Pelletier	Denis Ouellet
Préfet	Directeur général et greffier-trésorier